

DÉMÉNAGEMENT, TRAVAUX, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Déménagement, travaux, livraison, besoin de stationner ou d'interdire la circulation ? Demander une autorisation d'occupation du domaine public, en ligne, par téléphone ou par mail.

Contenu mis à jour le 02.09.26

FORMULAIRE DE DÉMÉNAGEMENT

Pour faciliter votre déménagement, la mairie de Millau peut vous autoriser à réserver temporairement des places de stationnement devant votre logement ou barrer une rue.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les professionnels.

Merci d'effectuer votre demande une semaine minimum avant la date du déménagement.



Après avoir reçu votre arrêté, vous devez apposer 48h avant une affiche interdiction de stationner ou de circuler. Elles sont à compléter et télécharger ici.

[Interdiction de stationner](#)

[Rue barrée](#)

FORMULAIRE DE TRAVAUX / LIVRAISON



Après avoir reçu votre arrêté, vous devez apposer 48h avant une affiche interdiction de stationner ou de circuler. Elles sont à compléter et télécharger ici.

[Interdiction de stationner](#)

[Rue barrée](#)

Redevance par jour et par m ²	
moins de 3 mois	0.90 €

Redevance par jour et par m ²	
de 3 à 6 mois	0.80 €

Redevance par jour et par m ²	
de 6 à 12 mois	0.70 €



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30